

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 12 (1973-1974)
Heft: 46

Artikel: Attention à la limitation à 100 km/h!
Autor: T.d.G. / F.A.N.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-910601>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ATTENTION À LA LIMITATION À 100 km/h !

On l'a maintes fois répété: depuis le 1^{er} janvier, la vitesse, sur les routes suisses, est limitée à 100 km/h en dehors des agglomérations, sauf sur les autoroutes. Comme en principe l'ignorance des lois ne préserve pas d'une amende ni d'une punition, il nous a paru intéressant de savoir si les étrangers étaient renseignés à ce sujet à leur entrée dans notre pays.

Au poste frontière des Verrières, les douaniers ont pris les devants. Dès le 1^{er} janvier, ils ont averti oralement les automobilistes étrangers des restrictions auxquelles ils avaient à se soumettre. Aux Brenets, au Col-des-Roches et à Biaufond, on agissait de la même manière.

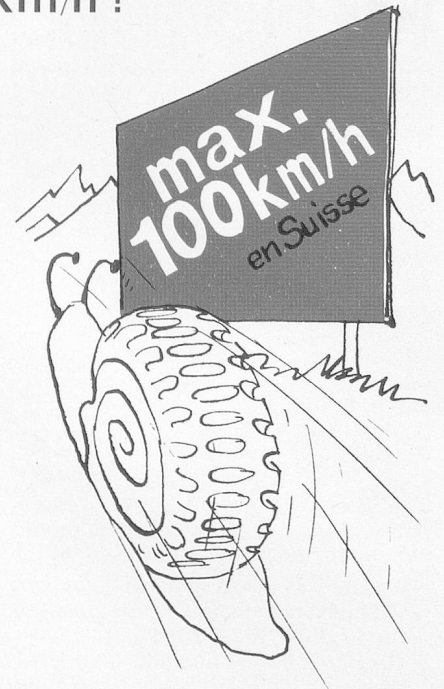
Le bureau suisse de prévention des accidents (BPA), vient d'éditer une carte de propagande portant au recto « max. 100 km/h en Suisse » et au verso l'énoncé des règles principales de circulation. D'autre part, ces jours-ci, des panneaux portant l'indication « max. 100 km/h en Suisse » et en plusieurs

langues seront mis en place à proximité de 33 importants postes de douane, dans le cadre d'une campagne menée en commun par la division fédérale de police, la conférence suisse de sécurité pour le trafic routier et le BPA.

CE QU'IL EN COÛTERA

Qu'en coûterait-il à un conducteur étranger qui se croirait dispensé d'observer les prescriptions concernant la limitation de vitesse? Une infraction jusqu'à 15 km/h au-dessus de la limite prescrite peut lui coûter – comme aux Suisses d'ailleurs – une amende de 60 F payable sur place. Pour des dépassements de vitesse supérieurs, il sera dénoncé aux autorités judiciaires compétentes et devra déposer une caution égale au montant probable de l'amende. Lorsque la limite est dépassée de 30 km/h, la police confisque le permis de conduire et le remet aux autorités compétentes.

Bonne route tout de même ! F.A.N.



... les conducteurs se montrent très sages... mais ils oublient le 60 en ville !

Depuis six semaines, les radars fleurissent au bord des routes suisses. De façon éphémère: à peine éclos ici, ils disparaissent pour renaître là. C'est qu'ils suivent le premier flot du trafic au « tempo 100 ».

Comment se comportent les automobilistes dans leur nouveau corset? Premier résultat de notre enquête en Suisse: les conducteurs attentifs à ne pas dépasser le 100 à l'heure, oublient les limites de 60 km/h à l'intérieur des localités. D'où, plus d'amendes récoltées dans les localités qu'à l'extérieur. Un risque que le « tempo 100 » sur les grandes routes ne deviennent le « tempo sang » dans les villes.

Dans la plupart des cantons, les automobilistes semblent avoir bien accueilli la limitation générale de vitesse. Ils la respectent.

VAUD : NOMBREUX COMPTEURS DÉRÉGLÉS

La nouveauté de la chose explique en partie la « sagesse » des chauffeurs. C'est du moins ce que pense la police vaudoise. Qui bénéficie, depuis le 10 mars 1971, de l'expérience du 100 à l'heure sur la route Lausanne-Berne. Elle a constaté, sur ce tronçon, un relâchement après quelques mois d'application.

La police vaudoise signale, en outre, qu'elle a systématiquement passé au radar tous les grands axes du canton. Elle a remarqué que les compteurs de vitesse des voitures sont parfois déréglés.

Elle recommande aux automobilistes qui ont des doutes sur leur fonctionnement de les faire contrôler au service des automobiles.

VALAIS : 120... CONTRÔLÉ

Si dans le canton de Vaud deux tronçons courts permettent de rouler à 120 km/h, en Valais la vitesse à 120 est possible sur 45 kilomètres au total.

Il s'agit de la route du Simplon sur les tronçons à trois postes situés entre Saint-Maurice et Brigue. C'est à ces endroits que la police valaisanne effectue principalement ses contrôles. Car, dans les vallées, les routes ne se prêtent guère aux grandes vitesses.

Pour l'heure, la plupart des voitures valaisannes sont équipées de pneus à clous. Les automobilistes sont donc peu concernés par la limite du 100. Au printemps, le réveil sera sans doute un peu brutal. De plus, durant les week-ends tout contrôle se révèle superflu: les bouchons imposent une vitesse qui se situe bien en-dessous de la limite légale.

FRIBOURG : MOISSON DE CONTRAVENTIONS

A Fribourg, la police de la circulation ne dispose que d'un seul radar. Elle l'utilise tous les jours à des endroits différents. Et rentre le soir avec une moisson de contraventions récoltées à l'intérieur des localités.

Satisfaction de la police neuchâteloise. Elle a déplacé ses appareils en rase campagne. Et a constaté que les auto-

mobilistes, très sages, ne commettent pas plus d'infraction que les années précédentes.

GENÈVE : PAS DE CONTRÔLE PARTICULIER

Genève ne pratique pas de contrôle particulier. Selon la police, il n'y a guère de route dans le canton où il est possible de rouler à plus de 100 sur un long parcours. Les contrôles habituels n'ont pas révélé un nombre inhabituel d'excès de vitesse.

Expérience trop brève encore pour déterminer les effets de cette mesure généralisée. Cependant, les polices cantonales de Suisse centrale semblent constater une légère diminution des accidents.

ZURICH : TOLÉRANCE DE 6 km/h !

Dans le canton de Zurich, les contrôles systématiques sur l'ensemble des routes, n'ont commencé que dans la deuxième semaine de janvier. La police admet une tolérance de 6 à 7 km/h pour tenir compte de l'imprécision des appareils de mesure.

Autre aspect de la limitation à 100 dans le canton de Zurich: le commerce des voitures de sport ne s'est pas senti de cette limitation. La part des modèles sport par rapport aux ventes globales d'automobiles a augmenté l'an dernier, alors que les acheteurs connaissaient déjà les mesures prises par le Conseil fédéral.

T.d.G.